

Compagnie Ô Kazoo 38 Chemin du Parc à Fourrage 86000 Poitiers cie.okazoo@gmail.com 05 49 88 61 51

CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE

Entre les soussignés :

D'une part, "Biard dans les Airs" ci-après dénommé l'**Organisateur**,

Raison sociale: Association

Adresse: 10 Ter rue de Turquand Adresse de correspondance:

86580 BIARD 21 rue des Ecoles 86580 BIARD

Email: gilles.morin0305@gmail.com

Téléphone: 06 83 33 83 71

Représenté par : Monsieur Gilles MORIN

En qualité de : Co-Président

Siret: 841 797 293 00013 APE: 9499 Z Licence: 2/1116691

Et d'autre part, l'employeur, La Compagnie "Ô Kazoo" 38 Chemin du Parc à Fourrage à 86000 Poitiers ; représentée par son Président Jean Paul COLOMBO, ci-après dénommé le **Producteur**.

Siret: 753 751 981 00030 **APE**: 9001Z

Licences N°2-1110017 et N°3-1110018 attribuées le 15 Mars 2018 à Jean Paul COLOMBO.

Il a été convenu ce qui suit :

Le Producteur dispose du droit d'organisation et/ou de représentation en France du spectacle ou de l'événement suivant pour lequel il s'est assuré le concours des artistes nécessaires à la prestation :

Titre de l'œuvre / Evènement : Spectacle - Concert

Auteurs et/ou Artistes: Formation "Cactus Riders", 4 artistes musiciens

L'Organisateur s'est assuré de la (les) salle(s), du (des) lieu(x) : Espace dédié : rue des Écoles

Nom, Prénom et n° de téléphone portable de la personne responsable de l'accueil :

Gilles MORIN 06 83 33 83 71

Le Producteur déclare connaître et accepter les caractéristiques techniques de la (les) salle(s) ci-dessus nommées et avoir reconnu le (les) lieu(x).

ARTICLE 1: OBJET

L'Organisateur et le producteur s'associent pour réaliser en commun : UNE représentation(s) du spectacle sus nommé sur le lieu défini ci-dessus.

Cette (ces) représentation(s) aura (auront) lieu le : Samedi 29 Juin 2019 à : 86580 BIARD

Horaire de passage : à partir de 20H30

Définitions particulières :

Heure d'arrivée des artistes : à préciser en direct

Matériel + techniciens nécessaires à la prestation fourni par l'organisateur

Contacts artistes: Vincent 06 60 76 39 33 - Caryl 06 21 25 18 90

Contact formation: Antoine BEAU 06 75 18 69 82

ARTICLE 2: OBLIGATIONS DU PRODUCTEUR

Le producteur fournira le spectacle entièrement monté et assumera la responsabilité artistique des représentations. Le spectacle comprendra d'une manière générale, tous les éléments nécessaires à la représentation. En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales, de son personnel attaché au spectacle.

ARTICLE 3: DROIT A L'IMAGE

Le producteur autorise l'organisateur à exploiter toutes images du spectacle à des fins publicitaires uniquement.

Toute utilisation commerciale des images du spectacle fera l'objet d'un accord entre les parties.

Le producteur assure contre tous les risques, tous les objets lui appartenant : Contrat MAIF n° 3702551 B

L'organisateur déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés aux représentations du spectacle dans le lieu défini.

Il aura à sa charge les droits d'auteurs et en assurera le paiement (SACEM).

S'il est exploitant du lieu où se déroule le spectacle, il déclare être titulaire de la licence de catégorie 1.

ARTICLE 4: ANNULATION

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé et sans indemnité d'aucune sorte dans les cas reconnus de force majeure, ainsi qu'en cas de maladie dûment constatée d'un artiste ou d'un technicien artistique indispensable à la représentation ; le malade ne pourra s'opposer à une contre visite à la demande de l'organisateur. Si pour des raisons qui lui appartiennent, l'organisateur souhaitait annuler la représentation, le report à une date ultérieure serait privilégié à toutes autres options.

ARTICLE 5: CLAUSES FINANCIERES

TVA non applicable, article 293B du CGI

Prix de cession des droits de représentation : 1100€ A la charge de l'organisateur : 4 repas chauds + boissons

Hébergement : Néant **Déplacements**: Inclus

Coût global prestation: 1100€ (mille cents euros) Toutes Charges Comprises

Modalités de règlement :

 \bowtie Par chèque bancaire à l'ordre du producteur. Par virement bancaire (voir RIB ci dessous) Par mandat administratif (voir RIB ci-dessous) Sur le compte bénéficiaire : COMPAGNIE OKAZOO

Crédit Mutuel Poitiers Aliénor

IBAN: FR76 1027 8364 1700 0118 1340 125 **BIC:** CMCIFR2A

A l'issue de la représentation, sur service fait au plus tard 30 jours après réception de la facture avec RIB. Il pourrait être appliqué, conformément à la Loi du 15 Mai 2001 des pénalités pour retard de paiement.

Pour être valable, le présent contrat devra être signé par : Monsieur Gilles MORIN

ou **son représentant** à réception.

ARTICLE 6: ATTRIBUTION DE COMPETENCES

A défaut d'accord amiable entre les parties, tous les litiges qui pourraient surgir de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat, seront de la compétence des tribunaux de Poitiers.

Fait en deux exemplaires à POITIERS, le : 15 Février 2019

200@gmail.com

17 et 3-1110018

Le producteur (Cachet et signature)

Compagnie @ KAZOO 131 B route de Bonnes 86000 POITIERS

05 49 88 61 51 - cie. SIRET 753 751 981

L'organisateur (Cachet et signature)